

RCS : BLOIS
Code greffe : 4101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00714
Numéro SIREN : 824 063 879
Nom ou dénomination : A2R

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2018 sous le numéro de dépôt 9429

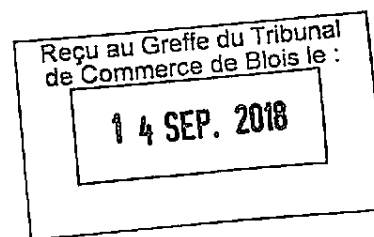
A2R

**Société par Actions Simplifiée au capital de 7.840.100 €
11 rue des Grands Champs 41130 SELLES-SUR-CHER
824 063 879 RCS BLOIS**

REQUETE

A

**Monsieur Le Président du
Tribunal de Commerce
15 rue du Père Brottier
BP 1818
41018 BLOIS**



La soussignée :

- Société **GROUPE REGIS ROCTON**, société à responsabilité limitée au capital de 449.000 € dont le siège social est 1A rue de la Sauldre 41130 SELLES SUR CHER, immatriculée au RCS de BLOIS sous le numéro 509 834 313, représentée par Monsieur **Régis ROCTON**, son Gérant,

Agissant en qualité de Présidente de la société **A2R**, Société par Actions Simplifiée au capital de 7.840.100 €, dont le siège social est 11 rue des Grands Champs 41130 SELLES SUR CHER, immatriculée sous le numéro 824 063 879 RCS BLOIS,

A l'honneur de vous exposer :

- Que la société **A2R** a clôturé le 31 Mars 2018 les comptes de son dernier exercice social ;
- Que ladite société doit, conformément à ses statuts et à l'article L. 227-9 du Code de Commerce, réunir son assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le 30 Septembre 2018 ;
- Que cette date ne pourra être respectée pour les motifs suivants : en raison d'un arrêt maladie depuis le 28 Juin 2018 et jusqu'au 17 Septembre 2018, sous réserve d'une nouvelle prolongation, de la Directrice Administrative et Financière chargée notamment de l'établissement du bilan clos au 31 Mars 2018 et de ses annexes, et qu'un arbitrage est encore nécessaire afin de finaliser ledit bilan ;
- Que compte tenu de cet arrêt maladie, la société se trouvant actuellement dans une situation de désorganisation, les dirigeants et le Commissaire aux comptes n'ont pu trouver une date pour procéder à cet arbitrage ;
- Que de ce fait, l'assemblée ne pourra se tenir dans le délai légal, soit au 30 Septembre 2018.

C'est pourquoi, le requérant à l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la Société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de **deux mois** lui permettant de préparer l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Mars 2018 conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

A SELLES SUR CHER le 12/9/2018

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Régis ROCTON".

Pour GROUPE REGIS ROCTON
Régis ROCTON

ORDONNANCE

Nous, Monsieur Christian PROVOST, président du tribunal de commerce de Blois,

Assisté de Maître *di v i e* Maillard, membre de la SCP Céline MAILLARD et Olivier MAILLARD, greffiers de tribunal de commerce, société titulaire d'un office de greffier de Tribunal de Commerce,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L 225-100 et L 241-5 du code de commerce,

Prolongeons le délai prévu pour la convocation de l'assemblée générale de la société :

A2R
Société par actions simplifiée
11, rue des Grands Champs
41130 Selles-sur-Cher
RCS Blois 824 063 879

Devant statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31/03/2018

Jusqu'au 31/12/2018

Fait en notre cabinet, le 18/12/18

Le greffier, *neo-mailard*

Le président

